

Commune d'Epalinges

MPGA - modification du plan général d'affectation, Zone du village

Echelle : 1:500

Mensuration : graphique (NPCS) / Plan n°3033

Coordonnées moyennes: 540'660 / 156'100

128787



Approuvé par la municipalité

le - 7 MAI 2012

Le Syndic:

Le Secrétaire:



Soumis à l'enquête publique

du 17 NOV. 2012 au 16 DEC. 2012

Le Syndic:

Le Secrétaire:



Adopté par le conseil communal

le 23 AVR. 2013

Le Vice-Président

La Présidente:

Le Secrétaire:



Approuvé préalablement par le département
compétent

le 21 OCT. 2013

La Cheffe du Département:

[Signature]



Mis en vigueur

le 21 OCT. 2013

Epalinges, le 27 juillet 2012

\\192.168.1.163\archives\epalinges\lg\315049 - epalinges la commune\241 - polny - mpga\mpga_bbhn_270712.dwg



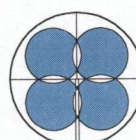
Ingénieurs EPFL - SIA, Géomètres brevetés
Géomatique - Génie rural - Génie civil
Mensurations spéciales 3D - Laser scanning

epalinges@bbhnsa.ch

www.bbhnsa.ch

BBHN SA

Route de la Croix Blanche 42
Case postale 47
Tél. 021 784 02 74
Fax 021 784 02 94
1066 Epalinges



Légende :

Zone du village
Fractionnement projeté

Règlement

Article 1: Le périmètre délimité en trait tillé sur le plan de la modification est affecté en zone du village. Les dispositions du règlement communal du PGA, relatives à cette zone et celles applicables à toutes les zones, s'appliquent à l'intérieur de ce périmètre.

Article 2: La présente modification du plan général d'affectation entre en vigueur par décision du Département compétent du Canton de Vaud. Il abroge, à l'intérieur de son périmètre, toutes les dispositions antérieures qui lui sont contraires.

Etabli sur la base des données cadastrales du 26 mars 2012 fournie par le bureau BBHN SA à Epalinges.

Projet de modification de l'état parcellaire du 26 mars 2012 et plan certifié conforme selon art. 12 RLATC par le géomètre breveté Fabrice Bovay, le 29 mars 2012.

Les éléments figurant en dehors du périmètre de la modification du PGA sont figurés à titre indicatif.

FI